

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?1902-Les-suites-de-la-fermeture-de>



1902 Les suites de la fermeture de l'école religieuse à Concarneau

- HISTOIRE(s) - Laïcisation, fermeture des écoles religieuses -



Date de mise en ligne : vendredi 6 avril 2007

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Fermeture de l'école religieuse à Concarneau : Suites

Les scellés furent donc posés vers 10 heures .

Les autorités et la troupe se sont retirés pour se diriger vers Beuzec-Conq.

Le cortège formé par les religieuses, le maire et les notabilités se dirige vers l'église, drapeau tricolore en tête. Une foule nombreuse les accompagne et les ovationne.

"Malheur à qui paraît sourire, ou narguer le malheur".

Un dandin parisien, en villégiature dans notre ville, crut bon de braver insolemment cette magnifique démonstration. Il faillit payer de sa vie sa fatuité et son imprudence. (2)

Le dandin était un étudiant qui se trouvait là, sur le parcours du cortège, à la recherche de ses cousins (ce sont ses dires). Rencontre douloureuse qui allait se terminer par une plainte et amener le maire devant le tribunal correctionnel de Quimper, le samedi 30 août, *sous l'inculpation de s'être livré à des voies de fait sur la personne d'un touriste (4).*

Que s'était-il passé ?

Le maire avait remarqué que le jeune homme *ne se découvrait pas* au passage du cortège. Il s'approcha du jeune homme et *allongea le bras pour lui donner un coup, en criant : "Place aux soeurs !"* (4). Aussitôt, la foule furieuse prit le relais du maire. Le touriste fut assailli de toutes parts. On lui *arrachait la canne pendue à son bras et on le rouait de coups...* (4).

Au cours de sa défense, le maire expliqua qu'avec son chapeau dans la main droite et la supérieure à son bras gauche, il lui était impossible d'avoir frappé le plaignant.

Il fut néanmoins condamné à une amende *équivalent à 3 journées de travail* (4).

Il fut suspendu de sa fonction de maire par le préfet, de même que deux de ses adjoints (1).



A la même audience comparaissaient :

- ▶ un vicaire de Concarneau pour n'avoir pas obtempéré aux trois sommations des gendarmes : il avait continué d'agiter sa soutane pour faire reculer et se cabrer les chevaux. Arrêté, il avait tenté de frapper celui qui l'interpelait.

Les témoignages sont très contradictoires ; ceux à décharge se contredisent. Pour sa défense, le vicaire insinue qu'il n'a pas entendu les roulements de tambour.

Il sera condamné à 48 heures de prison avec sursis.

- ▶ un négociant concarnois, accusé de violence avec cravache à l'encontre d'un gendarme. Lui non plus n'a pas obtempéré après les sommations légales et a refusé de se retirer. Deux jours de prison avec sursis.
 - ▶ un soudeur de Concarneau qui se trouvait à l'intérieur du couvent. Il a jeté de l'"eau sale" sur le serrurier et a menacé les gendarmes. Six jours de prison avec sursis.
 - ▶ un étudiant, désigné parmi les plus acharnés parmi les manifestants, est condamné le même jour à 2 mois de prison avec sursis et 500 F d'amende pour avoir *jeté de l'eau "sale" et des ordures sur les commandants de la force publique et les gendarmes.* (4)
-

Dans la presse, ce petit article :

"Aux premières heures de ce fameux jour où furent exécutés les décrets", c'est l'ultime alerte .

Un membre de la municipalité entreprend d'aller lui-même prévenir la population .

"Il était monté dans un bateau de Lanriec pour aller donner l'alarme dans cette commune et emportait avec lui un cor de chasse.

Chemin faisant, les marins le prièrent de renoncer à ce beau vacarme et de laisser dormir les femmes qui depuis quelque temps n'avaient que trop veillé.

L'autre tint bon ; ce que voyant, les marins le débarquèrent avant d'accoster, ... ce qui le força à prendre un bain par trop matinal.

Quant au cor, il repose au fond de l'eau. " (4)

Manifestation à Quimper, le lundi 18 août. (Son compte rendu par le journal Le Finistère du 20 août mérite le détour NdR)

5 wagons de voyageurs avaient été rajoutés au convoi ordinaire .

En débarquant des trains, les femmes se montrent particulièrement violentes ; elles brandissent leurs parapluies et menacent de jeter les quimpérois à l'eau. Certaines passent des menaces aux coups. (4)

Contre manifestation. Pluie. Bagarres très violentes.

1902 Les suites de la fermeture de l'école religieuse à Concarneau

La femme de l'un des conseillers municipaux de Concarneau est contusionnée au visage (1). Dans le train du retour, la surexcitation des esprits était encore si grande (1) qu'un manifestant a eu la jambe fracturée.

L'arrivée des manifestants fut particulièrement bruyante. Dans la ville de Concarneau, si paisible d'ordinaire, clameurs et cris n'ont cessé de retentir. (1)

Après l'expulsion des religieuses le 13 août, **l'école maternelle est laïcisée le 30.**

Dès le lendemain, le maire démissionne.

Il écrit au Préfet :

.. mes opinions républicaines et libérales ne me permettant ni de prêter la main à la laïcisation de l'école maternelle, ni de paraître approuver la campagne de persécution religieuse entreprise par le gouvernement, je me vois dans l'obligation de vous adresser ma démission de maire de la ville de Concarneau. (4)

Il est suivi par 2 de ses adjoints.

Le Préfet les suspend et *obtient leur révocation (2)*

Le 15, M. Poullou, faisant fonction de maire par interim, convoque le conseil municipal le dimanche 19 octobre 1902, à 10 heures du matin, à l'effet d'élire un maire et deux adjoints. 3 candidats se présenteront : M. Morel sera élu maire (20 voix), MM. L. et L.-K. ne recueillant qu'une voix chacun. Ce dernier sera élu premier adjoint, le poste de second adjoint revenant à M. Br..

Sources :

(1)La Dépêche

(2)Les soeurs blanches

Bulletin archéologique du Finistère CXX

(4)Le Finistère

Archives du Finistère

(6)Témoignage

Archives municipales de Concarneau